



**COMPTE-RENDU DU BUREAU du CONSEIL DE QUARTIER**  
**« ALOUETTE NORD - GRANDE BRUERE »**  
**Du 12/12/23**

**ORDRE DU JOUR :**

- Retour sur le compte-rendu du bureau précédent.
- Présence de Monsieur Lionel AUDIGER, Adjoint délégué à la voirie, aux mobilités et transports et à la gestion des fluides pour une présentation du schéma cyclable et un point sur les travaux en cours et venir
- Point déambulation du 02/12/23
- Présentation du projet « Vélo en libre-service »
- Questions diverses.

**RETOUR SUR LE COMPTE RENDU DU BUREAU PRECEDENT**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

**PRESENTION DU SCHEMA CYCLABLE**

Monsieur Lionel AUDIGER fait une présentation du schéma cyclable, étudié et proposé par la Métropole avec un focus sur la Ville de Joué-lès-Tours.

Ce dernier rappelle les enjeux du schéma pour notre métropole et plus spécifiquement pour notre ville car il y a une vraie attente de Jocondiens vis à vis des mobilités.

Les différents tracés prévus sont présentés au bureau avec la programme de réalisation qui va avec.

Monsieur AUDIGER rappelle que le schéma, c'est un travail issu d'une concertation entre métropole, ville et associations afin que soient pris en compte les différents attendus de chacun. Il faut pouvoir répondre aux attentes des cyclistes qui circulent au quotidien mais aussi penser un schéma qui prenne en compte l'aspect touristique afin que les cyclistes de passage puissent aussi trouver un schéma cohérent quand ils passent dans notre métropole.

La présentation n'était pas forcément facile à la lecture en projection, Monsieur AUDIGER propose que si besoin le document puisse être tenu à disposition des membres du bureau.

**TRAVAUX A VENIR**

Sur les quartiers, des travaux sont soit engagés ou vont être engagés en 2024 une fois que le programme aura été validé car en lien avec la préparation du budget : un tableau ou une liste sera fourni au bureau sur les travaux programmés sur 2024.

Rue de la Croix Porchette : Une partie de cette rue n'a toujours pas été réhabilitée, cela reste une incompréhension pour des riverains.

Le marquage du 30 km/h au sol va se généraliser sur l'ensemble de la ville. Dans le quartier les zones à 30 seront matérialisées par des panneaux et des marquages au sol comme la rue de Chérizy par exemple.

**POINT SUR LA DEAMBULATION DU 02/12/23**

La déambulation s'est faite dans le secteur du Petit pas d'âne par le bas, afin de voir comment on pouvait aménager l'entrée du quartier afin de le rendre plus agréable avec comme proposition, le fleurissement du petit muret et le nettoyage de l'espace vert qui est en bas de la bâtisse. Après information auprès des services, il s'avère que ces parcelles appartiennent à la ville de Tours.

Le but était aussi de voir au niveau, de cette partie du quartier, s'il y avait un manque de bancs. Mis à part le banc de l'impasse de Noble Joué, qui doit être remis en place par les services, suite au réaménagement de l'impasse, il n'a pas été jugé utile de demander d'autres bancs. En effet, lors de la déambulation, à aucun moment la nécessité d'avoir un banc est apparue (sur cette partie du quartier soit ce sont des trottoirs où mettre un banc est inutile, soit il existe des espaces verts avec déjà des bancs).

### **QUESTIONS / REMARQUES DIVERSES :**

- Rue de la Patalisse, vers rue de Chérizy : peut-on retirer le dessin du vélo au sol car ce n'est pas une piste cyclable ce qui induit en erreur les véhicules comme les cyclistes.
- Cet été la présence des moustiques a été très nuisibles dans le quartier. Pour l'été prochain, la Ville a-t-elle prévu un dispositif spécial pour lutter contre ce phénomène ? Il a été lu dans la presse que des quartiers avaient fait l'objet d'une intervention. Peut-on étendre cette opération à l'ensemble des quartiers ?

Réponse de Madame FOUQUET : la présence importante des moustiques n'est pas propre au quartier, elle a été constatée sur l'ensemble de la ville et c'est même un phénomène d'ampleur nationale. L'action de pulvérisation réalisée a été décidée par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) car il y avait un cas de Dengue et la Ville, seule, ne peut pas prendre une telle mesure de traiter l'ensemble de la ville par pulvérisation.

Cependant, la Ville et les services de salubrité publique ont bien conscience du phénomène. C'est pourquoi des campagnes de communications peuvent être opérées afin de rappeler les gestes pour éviter la prolifération sachant que l'on ne pourra jamais éradiquer la présence de moustiques.

- Dans l'Allée du Sous-bois il y a un nid de frelons asiatiques qui a été signalé et une personne est venue mais le nid est toujours présent. A t'il été traité est-il vide ou bien la hauteur fait qu'une intervention est difficilement envisageable ?
- Où en est la mise en conformité des réseaux de l'Allée Fleurie ? On sait que des maisons doivent se mettre en conformité mais qu'en est-il et quel moyen a la municipalité de les obliger à se mettre aux normes ? Monsieur Le Maire a bien dit que les travaux de réhabilitation de l'allée ne se feraient pas tant que les mises aux normes ne sont pas faites, ce qui pénalise une partie de l'allée

Avant de clôturer la séance et de finir avec un pot de l'amitié, Madame LEBLEU et Madame FOUQUET ont tenu à remercier l'ensemble du bureau pour leur investissement et leur présence assidue au bureau.

Rappel : La date de la plénière avec Monsieur Le Maire se tiendra le mardi 30 janvier 2024 à 19 h, à l'Espace Alouette.

### **JOUÉ PROXIMITÉ**

Pour des dysfonctionnements ponctuels, des dégradations, appeler directement **Joué proximité** au **02 47 39 71 26**

Madame Marie-Thérèse LEBLEU  
Conseillère déléguée,  
Présidente du Conseil de Quartier Alouette Nord –  
Grande Bruère.